



Entretien annuel et objectifs

Par **BenoitAlbert**, le **29/12/2015** à **11:33**

Bonjour,

Lors de l'entretien annuel, des objectifs chiffrés vont être demandés, notamment sur le chiffre d'affaire enregistré.

Ma fonction est de chiffrer des produits industriels, c'est à dire de définir leur coût et non leur prix. D'autres éléments contractuels conditionnant la vente (prix, conditions de paiement, conditions d'exercice de la garantie, accessoires et auxiliaires par exemple) sont en dehors de mon domaine de responsabilité. De même, certaines approbations techniques sont nécessaires afin valider la faisabilité (en coût donc). Celles-ci sont délivrées par un Dpt technique dont je ne maîtrise ni le délai, ni la pertinence des éléments supplémentaires contraignant communiqués.

En résumé, je crains qu'on ne me fixe des objectifs alors que les conditions de leur réalisation sont en dehors de mon domaine de responsabilité. Mes questions sont :

Quelle sont les conditions de recevabilité des objectifs annuels ?

Ai-je le droit de les refuser ?

Merci.

Par **P.M.**, le **29/12/2015** à **13:25**

Bonjour,

En tout cas, vous avez effectivement le droit de contester les objectifs s'ils sont irréalistes ou irréalisables ou s'ils sont individuels et qu'ils ne correspondent pas au domaine que vous pouvez maîtriser...

Par **BenoitAlbert**, le **29/12/2015** à **13:44**

OK, merci.

B